

Réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat : suppressions de postes, démantèlement des diplômes et de l'instruction publique

Sommaire

- 1. Remise en cause du caractère national de l'instruction**
- 2. Contrôle continu et diplôme local**
- 3. Une réforme de destruction de postes**
- 4. Statuts remis en cause et conditions de travail dégradées**

Détruire les diplômes nationaux, c'est s'attaquer aux garanties collectives

Le lycée et le baccalauréat sont livrés au chaos au compte de la crise sanitaire. Mais le cauchemar de cette année avec la division des horaires de cours en présentiel par deux, la pression pour la mise en place de cours en distanciel, le parcours scolaire en entonnoir pour les lycéens (qui doivent sélectionner, quasi à l'aveugle, leurs spécialités dès la fin de la Seconde) avec l'effet couperet Parcoursup en juin, le contrôle continu, s'inscrivent bien dans le projet d'ensemble de la réforme Blanquer : un lycée public low-cost consacrant l'autonomie à tous crins, l'inégalité entre les candidats à l'examen et les suppressions massives de postes dans l'ensemble de l'éducation nationale.

De manière générale, il s'agit d'une remise en cause sans précédent de l'instruction publique et d'un nouveau coup porté aux garanties collectives nationales.

Dès 1955, Georges Villiers¹ le patron du CNPF (ex MEDEF) disait : « *La suppression du baccalauréat, son remplacement par un certificat d'études et la généralisation des examens d'entrée pour l'enseignement supérieur viennent d'être mis à l'ordre du jour. Ce projet présenterait le gros avantage de supprimer la mystique du diplôme qui constitue de fait actuellement le pôle d'attraction de tout l'enseignement secondaire* ». Depuis des dizaines d'années, les ministres de l'Education cherchent à répondre à cette exigence du patronat : liquider les diplômes nationaux, au premier chef le baccalauréat, et sélectionner à l'entrée de l'université. La volonté de mettre à bas les diplômes nationaux, de mettre en avant la compétence contre la qualification s'inscrit complètement dans les attaques contre le Code du travail contenues dans la loi El Khomri comme dans les ordonnances.

S'appuyant sur la crise sanitaire, le ministre tente d'aller au bout d'une réforme catastrophique, rejetée par la grande majorité des personnels.

La FNEC FP-FO, avec la CGT-FO « *s'oppose à la substitution des titres et diplômes nationaux par des blocs de compétences pour ne répondre qu'à une demande d'employabilité locale et immédiate. (...)* » Elle « *condamne la remise en cause des baccalauréats (général, technologique et professionnel) comme premier grade universitaire et diplôme national.* » (Résolution sociale du congrès CGT-FO de Lille).

¹ Georges Villiers, président du CNPF (Conseil National du Patronat Français) de 1946 à 1966.

La réforme Blanquer fait sauter le verrou du caractère national de l'instruction et des garanties statutaires nationales

Plus de baccalauréat, plus de programmes nationaux, plus d'horaires nationaux

S'il n'y a plus de baccalauréat national, c'est-à-dire d'examen national terminal et d'objectifs d'apprentissage communs pour une génération d'élèves alors chaque lycée, chaque collège et même chaque école peut proposer sa propre progression et ses propres horaires...

C'est le sens de la circulaire du 12 novembre 2021 qui recommande aux lycées de fixer « *des objectifs (...), en termes de fonctionnement et d'apprentissage, pour la durée du plan mis en place. Au terme de cette période, le chef d'établissement et l'équipe pédagogique évaluent la situation et la progression effective des élèves* » dans le cadre du contrôle continu et de la mise en place de l'enseignement hybride, au compte de la crise sanitaire.

Sans horaires hebdomadaires nationaux, pourquoi maintenir les obligations réglementaires de services hebdomadaires des enseignants ? C'est l'ensemble du cadrage national de l'école et des statuts particuliers qui est remis en question.

Une autonomie accrue des établissements

La réforme du lycée, c'est la disparition d'une grille horaire nationale. Les élèves ont un tronc commun et choisissent des spécialités à raison de 12h par semaine (3 en Première puis seulement 2 parmi les 3 en Terminale). Cela signifie que plus de 40% des horaires hebdomadaires d'un lycéen sont définis localement, en fonction des moyens du bord²!

Le tronc commun est incomplet puisqu'à partir de la Première, il n'y a plus de mathématiques. En 2018 (avant réforme), en Première, 87,7% des élèves de Première suivaient un enseignement de mathématiques. En 2019, ce n'est plus que 64%³. CQFD.

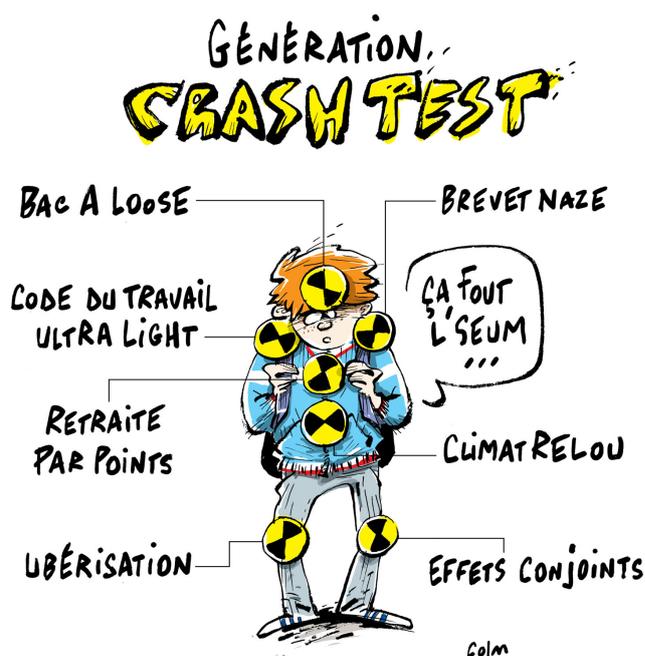
A terme, l'objectif de la réforme serait que chaque établissement propose une « couleur », c'est-à-dire un nombre limité de disciplines avec une logique de pôles (scientifiques, littéraires, linguistiques...). L'élève qui n'y trouverait pas son compte serait obligé de changer d'établissement.

Derrière l'autonomie, il y a l'évaluation des établissements, la pression constante sur les équipes, la concurrence, l'inégalité à tous les étages et... un pont d'or pour les établissements privés hors contrat et les officines privées de cours à domicile ou en ligne. Ce sont les logiques du marché et de la privatisation qui président à cette réforme.

Cela s'inscrit pleinement dans la continuité des Projets Educatifs Territoriaux (PEDT) et de la réforme dite des rythmes scolaires, de la réforme du collège et dans la perspective des Projets d'Autonomie et de Réussite des Etablissements (PARE) avec des contrats d'objectifs pédagogiques locaux prévus dans le Grenelle de l'Education.

² Auparavant, le volume horaire d'une classe de Première était de 24,3h à 27,3h selon les filières S, L ou ES, dont 2h d'accompagnement personnalisé par semaine, à répartir entre les disciplines, et 1h30 de TPE. Avec la réforme du lycée, le tronc commun d'un élève de Première ou de Terminale est de 16h sur les 28h hebdomadaires. Le reste relève de l'autonomie de l'établissement.

³ Document « Réussir ensemble-année scolaire 2019/2020 », p 61 – source MEN2199524 en 1S, 127333 en ES, 7328 sur 54220 en L – source Repères et références statistiques 2019, p 107, MEN



Instaurer le contrôle continu c'est créer un diplôme local, sans valeur

Destruction du caractère national du baccalauréat

Le contrôle continu transforme le baccalauréat en examen local avec l'étiquette du lycée et de la ville dans laquelle le lycéen a suivi sa scolarité. Le professeur, devenu juge et partie, est soumis à toutes les pressions. L'évaluation perd toute valeur formative, le droit à l'erreur n'existe plus. Le contrôle continu casse le thermomètre.

Le guide « *Evaluer dans le cadre du contrôle continu, Baccalauréat 2021, terminales générales et technologiques* » est censé proposer des pistes pour corriger les effets délétères du contrôle continu. On peut lire, en préambule : « *Ces adaptations (adaptations au contexte sanitaire) rendent nécessaire de préciser le cadre solide au sein duquel le contrôle continu permettra à la fois de garantir la pleine légitimité du baccalauréat comme examen national et la confiance que les établissements d'enseignement supérieur peuvent avoir dans l'évaluation menée par les enseignements dans les lycées.* »

Quel aveu ! Dans le même temps, le ministre maintient les épreuves terminales pour les élèves du CNED et des lycées hors contrat en raison de l'hétérogénéité de niveau des élèves.

Avec le contrôle continu au compte de la pandémie, le ministre économise cette année 1,5 milliards d'euros habituellement dépensés au titre de l'organisation des épreuves et des coûts de correction (170 000 correcteurs sont mobilisés habituellement pour un coût de 80 euros/élève). (...)

Motion des personnels du Lycée de Crépy en Valois

Rétablissement des épreuves terminales nationales et anonymes ! Non à la liquidation du baccalauréat !

Le ministre Blanquer « *encourage les équipes à organiser, dans la mesure du possible, des devoirs sur table dans les conditions de l'examen et fondés sur les sujets des épreuves terminales de spécialité, selon le calendrier initialement prévu ou ultérieurement* », à partir de la banque nationale de sujets. Rien ne s'oppose donc à ce que les élèves composent en fin de terminale sur des copies anonymisées et corrigées par des professeurs d'autres établissements. Rien ne s'oppose à ce que les personnels mettent en œuvre le savoir-faire qui est le leur pour organiser un baccalauréat dont la valeur soit véritablement nationale. (...) Bref, rien ne s'oppose à des épreuves terminales nationales et anonymes, rien sauf la volonté du gouvernement.

Nous revendiquons le rétablissement des épreuves terminales nationales et anonymes du baccalauréat et nous sommes prêts à nous saisir des moyens de faire aboutir ces revendications, notamment par la grève et en nous adressant aux lycéens et à leurs familles. »



Destruction du baccalauréat comme premier grade universitaire

Si le baccalauréat devient un examen local, il perd sa valeur de premier grade universitaire. Si les épreuves passées par les bacheliers ne sont plus les mêmes, alors le diplôme ne peut plus garantir un niveau permettant d'accéder à l'enseignement supérieur et d'y réussir.

La réforme Blanquer est donc parfaitement articulée avec Parcoursup et la loi ORE qui met en place un tri social à l'entrée de la fac.

Le ministère justifie le calendrier du baccalauréat et des épreuves par le calendrier de Parcoursup. Résultat, les Terminales passent les épreuves de spécialités (les disciplines les plus importantes pour le candidat donc) en mars. Moins de 7 mois pour traiter un programme et préparer les élèves à des épreuves exigeantes. Ce n'est pas sérieux. D'ores et déjà, le ministère rabote des heures disciplinaires ou de TP dans les horaires des

CPGE pour mettre en place des heures de soutien pour les générations réforme du lycée, dont toute l'institution, IGESR en tête s'accorde à dire qu'elles n'auront pas le niveau attendu !

Ce tri n'est donc pas destiné à améliorer le niveau des bacheliers mais bien à adapter le nombre de candidatures aux capacités d'accueil qui s'amenuisent d'années en années faute de recrutement statutaire. C'est le fameux continuum bac moins 3 bac plus 3 que prônent certaines organisations syndicales qui mènent campagne pour la généralisation du contrôle continu et la suppression du bac en prétendant que ce serait un atout pour mieux réussir dans le supérieur.



La réforme du lycée : une vague de destruction de postes sans précédent

Une réforme budgétaire qui sacrifie l'enseignement disciplinaire

Le rectorat attribue un nombre d'heures par groupe de 35 élèves (et non un nombre d'heures par discipline, en dehors du tronc commun). Aucun financement spécifique n'est prévu pour des heures de soutien ou les options. Les personnels de direction se débrouillent pour répartir les heures de spécialité et d'options en fonction du choix des élèves, chaque année.

Cela offre un maximum de souplesse pour charger les effectifs dans les classes et liquider des dizaines d'heures et donc, des postes d'enseignants. Dans l'Essonne, il manquera, dans les lycées, 3000 heures postes, soit 166 professeurs, pour retrouver le taux d'encadrement⁸ (H/E) de 2018.

Une enveloppe de 8h en Première comme en Terminale est attribuée en plus, par classe et par semaine. Cela sert, au choix et, bien sûr, dans la limite du stock disponible, (à discuter et à décider au CA), de financer des options (maths expertes, maths complémentaires, langue vivante C, latin, musique, théâtre...), des dédoublements (par exemple langues vivantes A et B, enseignement scientifique, EMC, français, groupes de spécialités quels qu'ils soient⁹).

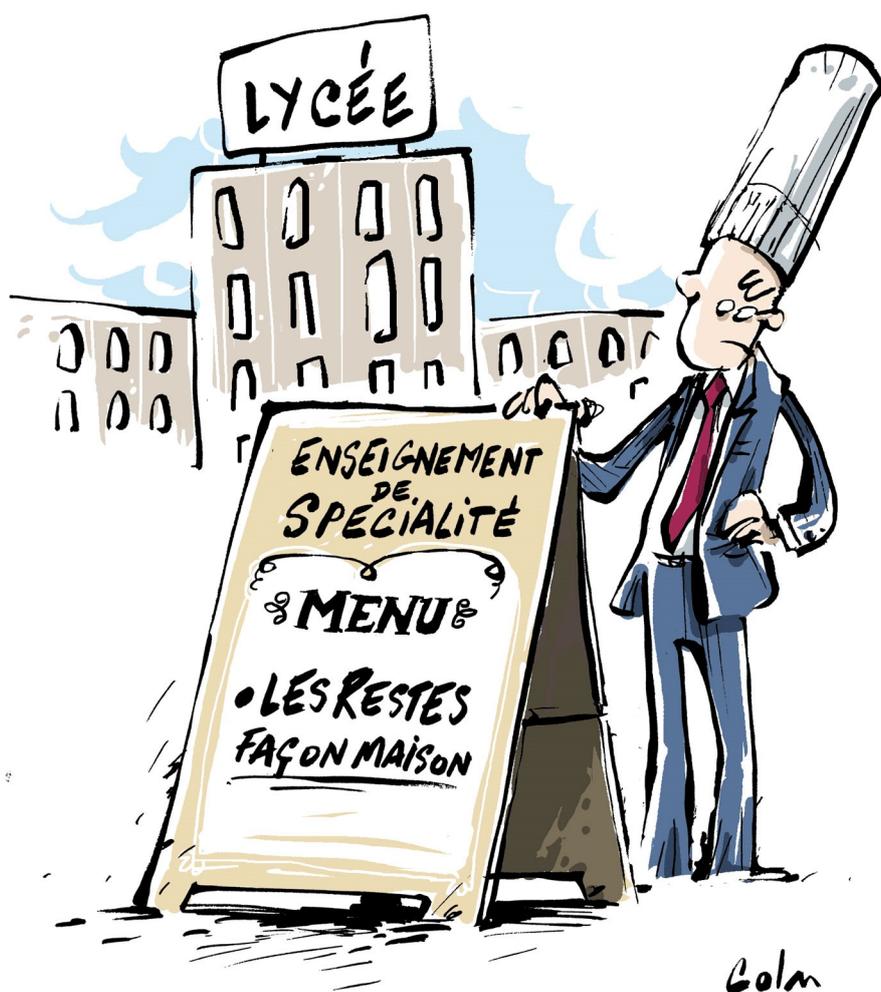
⁸ A la rentrée 2021, 1764 élèves supplémentaires sont annoncés en lycée. 11, 27 heures postes sont abondées, en tout et pour tout. Soit 20 secondes postes par élève ! Pas d'HSA en plus. Le coefficient H/E (nombre d'heure divisé par le nombre d'élèves) était, à la rentrée 2018, de 1,58 698 (= 78 123,45 / 49 535). Si on compare la rentrée 2021 par rapport à la rentrée 2018 en utilisant les coefficients H/E de 2018 avec un effectif prévu à la rentrée 2021 de 51 299 élèves. On applique à cet effectif le coefficient H/E de 2018 : 51 299 × 1,58 698 = 81 410,5 heures. La dotation totale (HP + HSA) accordée par l'académie à la DSDEN pour les lycées pour la rentrée 2021 est de 78 135 heures. Par rapport à la rentrée 2018, 3 275,5 heures (81 410,5 – 78 135) manquent pour garder le même taux d'encadrement.

⁹ Les spécialités scientifiques qui impliquent des TP et donc des expérimentations, ne bénéficient pas d'un dédoublement prévu dans les grilles horaires nationales.

Autrement dit, c'est la concurrence entre les disciplines. Celles qui ne se vendent pas bien disparaissent, aussi bien au lycée qu'au collège, par voie de conséquence.

Dans son AG du 23 janvier 2021, la CNARELA, association des professeurs de latin, a adopté une motion dénonçant « *les ravages causés par la réforme du lycée sur les options facultatives de latin et de grec ancien et sur la spécialité « Littérature, Langues et cultures de l'Antiquité »*. *L'enveloppe complémentaire dans la dotation horaire, qui permet de financer, entre autres, les options d'un établissement, est insuffisante. (...) Les menaces de fermetures ou de regroupements sur plusieurs niveaux sont permanentes et débouchent désormais sur des suppressions de postes.* »

Dans un courrier adressé à l'Inspectrice générale d'italien, les Inspectrices des Académies de Paris et Créteil, l'Inspecteur de l'Académie de Versailles, à l'initiative d'une quinzaine de collègues d'italien des académies de Créteil, Paris, Versailles, réunis à l'initiative du SNFOLC le mercredi 17 mars 2021, les professeurs constatent que « *Plusieurs cas de refus d'ouverture d'une deuxième classe de LVB ou de seconde LVC pour économiser des heures (malgré des candidatures d'élèves) qui ensuite ont des conséquences sur la pérennité de l'enseignement (nombre insuffisant d'élèves en LVB ou en terminale LVC, qui conduisent ensuite à des regroupements).* » Ils demandent « *le rétablissement des heures, des conditions d'horaires et d'enseignement réglementaires sur leurs établissements (...)* »



Liens grilles horaires

https://cache.media.education.gouv.fr/file/29/36/5/ensel611_annexeV3_986365.pdf

<https://eduscol.education.fr/634/cycle-terminal-de-la-voie-generale>

Lycée des Pierres vives, Carrières-sur-Seine (78) : 50h en moins en 2021

Nous, personnels du Lycée Les Pierres vives, réunis en heure d'information syndicale à l'initiative de FO le lundi 22 mars condamnons les choix qui ont présidé à la suppression des 50 heures de la DHG alors même que les effectifs sont stables. Force est de constater qu'il y a un lien entre la réforme du lycée et ces suppressions, puisque la DAASEN a indiqué à la délégation des professeurs du lycée, lors de l'audience du 11 mars que, pour la rentrée 2022, il faudrait « faire des choix », ce qui impliquait « de renoncer ». (...)

Nous demandons donc :

- le maintien des 50h supprimées pour la DHG 2021 et le maintien de toutes les disciplines dans l'établissement ;
- les heures et les postes à la hauteur des besoins ;
- l'abandon de la réforme du lycée et du baccalauréat. »

Statuts remis en cause et conditions de travail dégradées pour l'ensemble des personnels

Calendrier intenable, charge de travail gigantesque, responsabilités exorbitantes pour les personnels de direction

« Un des objets avancés par cette réforme du bac était la simplification de cet examen. Force est de constater que l'objectif n'est pas réellement atteint. Les élèves sont sous pression pendant 2 années. Les établissements se transforment à partir de janvier en centre d'examen permanent. La pression devient extrême pour les chefs d'établissement, dont les adjoints en plus d'être des faiseurs d'emploi du temps de plus en plus complexes durant les congés d'été doivent devenir des experts de la planification à l'année !

Reprenons le calendrier des épreuves :

- EC1 au second trimestre pour les premières
- Epreuves de spécialité (2 sujets par spécialité, 1 par jour pour permettre une organisation sur 2 jours) les 15, 16 et 17 mars pour les spécialités à faible effectif, (24 au 26 mars pour la Réunion) sans oublier les différents oraux, les ECE, etc...
- EC2 au troisième trimestre pour les premières
- EC3 au troisième trimestre pour les terminales
- Philosophie le 17 juin pour les terminales
- Français écrit le 17 juin pour les premières
- Et puis on enchaîne avec le Grand Oral et les oraux de français
- Tout cela pour s'achever par un jury le 5 juillet, une proclamation des résultats le 6 juillet et le rattrapage du 7 au 9 juillet.

Comment ne pas sortir essoufflé, pour ne pas dire épuisé, de ce marathon (on n'a pas évoqué le choix des sujets dans la BNS, l'organisation d'épreuves blanches, le scan des copies au format inadapté, etc...) !

(...)
Au milieu de tout cela, il faut gérer Parcoursup, l'orientation des élèves de seconde, le classement des dossiers des candidats qui souhaitent intégrer nos formations du supérieur, une DHG, une répartition des services puis la réalisation des emplois du temps. »

Communiqué ID FO du 30 septembre 2020

Mutualisation des services, destruction de pans entiers de missions

Ces réformes ont des conséquences pour les personnels, au point de remettre en question l'organisation de l'administration de l'Education nationale en détruisant des pans entiers de missions.

Car si certains claironnent que les personnels administratifs appartiennent à la « communauté éducative », les mêmes tentent de faire croire que ces personnels ne seraient pas concernés par les réformes du lycée et du bac et vivraient dans un monde à part.

La FNEC FP-FO ne partage pas cette position.

En généralisant le contrôle continu, les personnels des services d'examens et concours, mais aussi ceux chargés de la reproduction des sujets, seront impactés.

Les missions devront être assurées par les personnels administratifs des EPLE qui sont déjà asphyxiés par une surcharge de tâches et de travail, sans postes supplémentaires.

En remettant en cause les disciplines, en les explosant, en révisant le statut des enseignants, en supprimant des postes d'enseignants, ce sont les services de gestion des personnels du second degré des rectorats qui seront impactés.

En donnant aux EPLE la gestion de l'utilisation de leur dotation horaire globale, avec encore plus d'autonomie, ce sont les services des moyens des rectorats et des DSDEN qui seront impactés.

Le premier impact, c'est la dégradation des conditions de travail, par la surcharge et la désorganisation. Ces impacts, ce sont aussi des suppressions de postes de personnels administratifs et donc des suppressions d'emplois par centaines qui s'annoncent.

Il n'y a pas d'étanchéité entre les réformes.

Elles touchent tous les personnels. Leurs conséquences ne sont pas circonscrites à un corps particulier mais bien à tous. Elles s'inscrivent dans toutes les politiques d'austérité qui détruisent les postes, les services et les missions. Elles sont dans la ligne de destruction du service public de l'Education nationale et la mise en place d'une éducation territorialisée.

La réforme du baccalauréat s'inscrit complètement dans la réforme territoriale.

Les mutualisations de services issues du démantèlement des inspections académiques ont laissé des traces concrètes : suppressions de postes, surcharge de travail, éloignement du service public des usagers.

Toute nouvelle mutualisation serait une réédition, à une autre échelle, de la même logique destructrice. Collègues obligés de muter, postes non pourvus, augmentation des postes de contractuels, aggravation de la précarité.

C'est la poursuite des politiques de réductions des dépenses publiques. D'ailleurs, comment ne pas faire le lien avec les 50 000 suppressions de postes annoncées dans le cadre du programme Action Publique 2022 et inscrit depuis dans la loi de transformation de la Fonction publique ?



Un rapport de 2011 de l'Inspection générale, qui contient en germe la réforme Blanquer, indique que « *sans une étape (...) de réflexion partagée, le risque est grand que l'hostilité à la réforme conduise à renoncer à la réaliser et stérilise le sujet pour plusieurs années, comme le montre le précédent de 1995.* »

De la grève des correcteurs et des jurys en 2019 à la mobilisation puissante contre les E3C jusqu'en mars 2020, les personnels et les lycéens, parfois avec le soutien des parents d'élèves, ont rejeté la réforme du lycée et du baccalauréat. Les mobilisations pour le rétablissement des heures et des postes supprimés, pour le maintien des enseignements disciplinaires dans les lycées, c'est un mouvement qui n'accepte pas le lycée Blanquer low-cost.

La FNEC FP-FO invite les personnels à se réunir, multiplier les prises de position, si possible dans l'action commune la plus large possible, en lien avec les UD, pour poursuivre la mobilisation pour l'abandon de la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat.



FNEC FP-FO 6 rue Gaston Lauriau 93513 Montreuil cedex
Tél : 01 56 93 22 22
Email : fnecfp@fo-fnecfp.fr
Site : www.fo-fnecfp.fr